

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2024
Publication : 03/12/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 21 novembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

*Convocation envoyée le 15 novembre 2024*Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41Nombre de présents participant au vote : 33
Nombre de procurations : 6**Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Thierry FALCONNET		Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Monique BAYARD
	Monsieur Laurent GOBET	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Patrick CHAPUIS	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**Habitat à Loyer Modéré - Eco-réhabilitation - ORVITIS - Demande de subvention au titre de la programmation 2024 - Ensemble de 246 logements situés 2 à 35 rue des Clématites, 1 à 9 rue des Tamaris et 37 rue Gambetta à Chenôve**

Dijon métropole, qui a adopté le projet de son nouveau Plan Climat et Biodiversité le 26 septembre 2024, s'est engagée résolument en faveur de la transition écologique et de la lutte contre la précarité énergétique dans l'exercice de ses différentes compétences : énergie, mobilité, action sociale, politique métropolitaine de l'habitat.

Le mandat porte l'objectif du développement de l'« éco-habitat » au bénéfice d'une offre de logements plus durable tant en construction qu'en rénovation. Les dispositifs métropolitains visent les logements des bailleurs sociaux ainsi que les logements privés au titre d'une politique publique globale et inclusive. Ils reposent sur un triple objectif :

- la maîtrise des dépenses d'énergie et l'amélioration des conditions d'habitabilité et de confort pour les occupants des logements ;
- la réduction des impacts sur l'environnement avec la baisse de consommation des ressources fossiles et le recul des émissions de gaz à effets de serre ;
- une dynamique de travaux et d'emplois pour toute la chaîne des acteurs économiques concernés.

L'action de Dijon métropole s'inscrit en coopération avec nos partenaires dont la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Banque des Territoires, Action Logement et mobilise les dispositifs nationaux et européens dont le fonds de développement régional (FEDER) 2021-2027.

A l'appui du bilan de ses deux précédents programmes 2010-2014 et 2015-2020 (94 opérations, 4 000 logements rénovés BBC, gain énergétique moyen de 40%), Dijon métropole s'est engagée par délibération du 16 décembre 2021 dans un nouveau dispositif de soutien aux programmations 2021-2025.

Il est rappelé que la mobilisation des concours financiers pour ce type d'opération est conditionnée à l'engagement des opérateurs à ne procéder à aucune augmentation du quittance des ménages locataires pour la part de travaux couverts par les subventions allouées. Conjointement, il est demandé aux bailleurs bénéficiaires de justifier de la concertation et de l'accompagnement des ménages locataires en termes de sensibilisation aux éco-gestes et éco-usages ainsi que de la formation de leurs agents de proximité afin d'optimiser, sur la durée, l'efficacité du réinvestissement thermique.

Orvitis a sollicité le soutien financier de Dijon métropole pour l'opération « BBC Rénovation » de 246 logements répartis au sein de onze bâtiments (R+4) construits en 1964 et situés 2 à 35 rue des Clématites, 1 à 9 rue des Tamaris et 37 rue Gambetta à Chenôve.

Les travaux correspondants répondront aux besoins de confort des locataires et aux enjeux d'amélioration de la performance thermique du bâti. Ceux-ci reposent principalement sur l'isolation par l'extérieur des façades, le remplacement des menuiseries extérieures avec l'ajout de volets roulants, l'isolation des combles et des planchers bas et la réfection de l'étanchéité des toitures. Plusieurs interventions concernent par ailleurs les parties communes (sécurisation, accessibilité, fonctionnalités...) et privatives dont la création de balcons.

Orvitis sollicite, au titre de la programmation 2024, le soutien financier de Dijon métropole pour les trois opérations :

- 2 à 12 et 29 à 35 rue des Clématites : 149 logements - coût prévisionnel d'opération de 11 845 000 € ; Rénovation BBC - Étiquettes énergétiques B et A : subvention sollicitée à hauteur de 298 000,00 € ;
- 1 à 9 rue des Tamaris : 77 logements - coût prévisionnel d'opération de 5 555 000 € TTC ; Rénovation BBC - Étiquette énergétique B : subvention sollicitée à hauteur de 154 000,00 € ;
- 37 rue Gambetta : 20 logements - coût prévisionnel d'opération de 2 106 700 € TTC ; Rénovation BBC - Étiquette énergétique B : subvention sollicitée à hauteur de 40 000,00 €.

En application du règlement d'intervention adopté par délibération en date du 16 décembre 2021 et en articulation avec la convention NPNRU métropolitaine, les subventions de Dijon métropole au bénéfice de ces trois opérations d'éco-réhabilitation portant sur un total de 246 logements, s'élèvent à 492 000 € représentant 2,52% du coût prévisionnel TTC des travaux (19 506 000 €, représentant en moyenne 79 000 € par logement).

Ces opérations bénéficient également des concours financiers de l'ANRU (1 262 340 €), du FEDER (996 000 €), de la Région Bourgogne-Franche Comté (1 204 000 €) et de la CARSAT (100 000 €). Elles ont également mobilisé des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) à hauteur de 600 000 €. Le bailleur aura recours à des emprunts à hauteur de 15 343 660 €.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** à ORVITIS - BP 90104 - 21001 DIJON Cedex , en application des dispositions d'intervention applicables et conformément aux engagements figurant dans la convention métropolitaine signée avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), une subvention d'un montant de 492 000 € pour les trois opérations d'éco-réhabilitation totalisant 246 logements situés 2 à 35 rue des Clématites, 1 à 9 Tamaris et 37 rue Gambetta à Chenôve ;
- **d'imputer** la subvention susvisée sur l'autorisation de programme « Mise en œuvre du Programme National pour la Rénovation Urbaine n°2 » (chapitre comptable 204) ;
- **de prélever** les crédits de paiement nécessaires sur le budget des exercices à venir ;
- **de dire** que le versement de cette subvention est subordonné à la justification, par le bénéficiaire, des engagements et des dépenses correspondant au projet présenté ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à l'exécution de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 39	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 6 PROCURATION(S)	